



DROIT ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

CAS – Certificate of Advanced Studies
Octobre 2024 – mai 2025

SAISIR LE POTENTIEL DE L'IA POUR LE DROIT

Le certificat de formation continue (CAS) Droit et intelligence artificielle est une formation offerte par la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel pour renforcer le rôle des professions juridiques dans la révolution induite par l'intelligence artificielle.

L'émergence soudaine de l'intelligence artificielle générative – et en particulier des LLM tels que GPT-4 ou Gemini – a fait prendre conscience au monde du droit de la nécessité de s'appropriier les outils d'IA. La simplicité d'utilisation et la rapidité de génération de textes réalistes témoignent déjà du potentiel d'optimisation des services juridiques.

Dans ce domaine en pleine évolution, le défi du juriste est au moins double :

- intégrer de manière efficace et responsable l'intelligence artificielle à sa pratique, et
- se spécialiser dans les nouvelles disciplines du droit créées par la réglementation de l'intelligence artificielle, afin d'accompagner les projets de sa clientèle.

En combinant les perspectives de praticiens du droit reconnus, d'universitaires et de décideurs politiques ou économiques, cette formation continue d'une centaine d'heures permet de construire une expertise dans le domaine de l'intelligence artificielle au service du droit.

Public cible et admission

Le CAS en Droit et intelligence artificielle s'adresse aux avocat-es, juristes d'entreprise et autres professionnels du droit dont l'ambition est de comprendre et de tirer avantage de l'IA dans leur pratique, de manière responsable et conforme à leurs obligations professionnelles.

Le CAS Droit et intelligence artificielle est ouvert aux titulaires d'un Master en droit ou d'un titre jugé équivalent délivré par une Université ou une Haute École. Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un tel titre peuvent également être admises, sur dossier, à condition de justifier des connaissances juridiques adéquates et d'une expérience professionnelle pertinente.

Certificat

L'Université de Neuchâtel décerne un certificat de formation continue en droit et intelligence artificielle, aligné sur le système de Bologne, aux participant-es étant parvenu-es avec succès au terme du programme. En ce sens, 10 crédits ECTS sont attribués, symbolisant une reconnaissance académique de l'expertise dans le domaine du droit et de la pratique juridique associés à l'intelligence artificielle.



RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Module 1

Qu'est-ce que l'IA, comment la réglementer et l'intégrer à la pratique du droit ?

Module 5

Comment contrôler les risques en matière de données utilisées par l'IA ?

Module 2

Quels outils d'IA privilégier et pour quelles opérations juridiques ?

Module 6

Quelles limites fixer au développement de la surveillance assistée par l'IA ?

Module 3

Comment l'IA permet d'évaluer les chances de succès en négociation ou en procès ?

Module 7

Comment prévenir les abus et risques de l'utilisation de l'IA sur les réseaux sociaux et dans le débat public ?

Module 4

Comment l'IA peut accroître la performance économique des professions juridiques ?

Module 8

Quelle réglementation internationale pour favoriser une approche humaniste de l'IA ?

Mode, langue, durée et lieu d'enseignement

Le CAS en Droit et Intelligence Artificielle est un certificat de formation continue de 10 crédits ECTS obtenu au terme d'un cursus d'études en cours d'emploi.

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux interactifs, études de cas, ateliers pratiques, travaux de groupes et exposés oraux. Ils sont dispensés par des expert-es reconnu-es provenant du milieu académique national et international, du barreau, du milieu judiciaire, de l'administration et du privé.

Les cours sont proposés en français, bien que certains soient dispensés en anglais. Ils ont lieu en présentiel, avec quelques exceptions d'enseignements offerts en ligne.

Les huit modules se tiendront en principe sur une journée ou une journée et demie les vendredis et samedis, à l'Université de Neuchâtel. Le dernier module aura lieu à Paris au sein d'une université partenaire.

La durée du programme est de six mois, du 4 octobre 2024 au 10 mai 2025.

PREMIÈRE PARTIE

LE RENFORCEMENT DES SERVICES JURIDIQUES PAR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Module 1 : introduction à l'IA dans le droit et la pratique juridique

Le module introductif pose les fondations de l'analyse des intersections entre l'IA et le droit. Il explore l'opportunité pour le juriste de recourir à cette technologie, tout en soulignant les défis déontologiques. Les participant-es seront initié-es aux possibilités d'intégrer l'IA à la pratique juridique et aborderont les besoins de réglementation spécifique à l'IA, notamment sous l'angle de la responsabilité liée à son utilisation dans un contexte juridique. Ce module vise à offrir une compréhension globale des récents développements en matière d'IA pour le juriste, afin de favoriser un positionnement clair dans ce nouvel univers.

En bref :

- Besoins de réglementation de l'IA et opportunités pour le juriste
- Défis de l'intégration de l'IA dans la pratique juridique
- Conformité aux principes éthiques et déontologiques
- Responsabilité liée à l'utilisation de l'IA dans un contexte juridique

Module 2 : les outils d'IA générative pour un juriste augmenté

Ce module offre aux professionnels du droit les compétences clés pour intégrer l'IA de manière éthique et efficace dans leur pratique quotidienne. Il met en lumière les outils d'IA générative qui renforcent les capacités d'un juriste diligent – de la recherche juridique à la rédaction ou la gestion de contrats, en passant par l'analyse détaillée des forces et des faiblesses de documents, ainsi que le résumé et la traduction de décisions judiciaires. Les participant-es découvriront diverses applications concrètes de l'IA générative dans le droit et apprendront les subtilités du prompt engineering. Ce module combine des études de cas et des exercices accompagnés par des spécialistes, dans le but d'augmenter la productivité, améliorer la précision et permettre l'innovation dans le domaine du droit.

En bref :

- Compréhension du potentiel de l'IA générative pour la pratique juridique
- Identification des outils d'IA qui permettent d'augmenter la productivité
- Maîtrise du prompt engineering - l'art de donner les bonnes consignes à l'IA
- Développement d'un regard critique sur les résultats d'une IA



Module 3 : le développement de l'IA prédictive

Ce module est consacré aux capacités d'anticipation de l'IA fondées sur l'analyse de vastes ensembles de données. Le développement de l'IA prédictive dans les domaines de la justice et de la négociation est susceptible de jouer un rôle central pour la prise de décisions stratégiques, y compris l'évaluation de l'opportunité d'intenter ou non une action en justice. Les avantages seront opposés aux risques associés à l'utilisation de ces technologies émergentes. Les participant-es acquerront une perspective nuancée de l'utilité de l'IA prédictive et mettront ces compétences en pratique dans le cadre de simulations de contentieux et de négociations. Ils interrogeront la manière dont l'IA prédictive peut à la fois transformer et défier les pratiques traditionnelles du droit.

En bref :

- Compréhension du rôle de l'IA prédictive dans le domaine judiciaire
 - Intégration de l'IA prédictive dans les négociations ou médiations
 - Capacité de l'IA prédictive à qualifier juridiquement des faits
 - Évaluation des implications éthiques de l'IA prédictive
-



Module 4 : l'impact de l'IA sur la performance économique du juriste

L'émergence de l'IA générative constitue une innovation majeure pour les professions juridiques, qui va nécessairement affecter les modèles d'affaires traditionnels. L'accélération et l'automatisation de certaines tâches offrent au juriste l'opportunité de se concentrer sur des travaux à plus forte valeur ajoutée : conseils stratégiques et esprit critique, mais également renforcement de la relation de confiance avec la clientèle et le personnel, empathie, souci de l'expérience et compréhension globale des besoins. Ce module explore l'influence de l'IA sur l'acquisition de clientèle, l'évaluation de la performance, la facturation ou le recrutement – de la formation à la conservation des talents. Les participant-es développeront des stratégies d'intégration de l'IA dans divers aspects de leur pratique professionnelle, améliorant ainsi l'efficacité et la personnalisation des services fournis. Si certaines structures embrasseront ces changements, d'autres attendront qu'il existe des cadres plus établis pour agir, assurant ainsi aux précurseurs un certain avantage concurrentiel.

En bref :

- Compréhension des bouleversements des modèles économiques traditionnels par l'IA
 - Identification des tâches à déléguer à l'IA pour se concentrer sur les opérations à forte valeur ajoutée
 - Gestion de projets juridiques augmentée par l'IA comme avantage concurrentiel
 - Acquisition de clientèle et de talents renforcée par l'IA
-





**“ AI won’t take
your job.
The person
who uses AI
will take
your job. ”**

Jensen Huang, CEO de Nvidia

DEUXIÈME PARTIE

LA RÉGLEMENTATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Module 5 : le dilemme entre protection des données et développement de l'IA générative

La qualité d'un outil d'IA dépend des données sur lesquelles il a été entraîné. L'accès à ces données est toutefois limité par l'impératif de protéger la vie privée et la propriété intellectuelle. Ce module s'intéresse ainsi au dilemme entre l'aspiration à l'innovation technologique et l'obligation de protéger la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données personnelles. L'analyse détaillée du cadre réglementaire en Suisse et dans l'Union européenne permettra aux participant-es de maîtriser les principes fondamentaux régissant la collecte, le traitement et la sécurisation des données dans le contexte de l'IA. Les participant-es examineront également les défis de la cybersécurité et les besoins de renforcer la résilience des systèmes d'IA face aux menaces existantes. Le module insiste sur le respect de la vie privée, la transparence et la responsabilité, pour armer les juristes des compétences clés pour opérer sur le terrain complexe de la protection des droits individuels en pleine course à l'innovation technologique.

En bref :

- Analyse du cadre réglementaire de la protection des données (Suisse et UE)
 - Mise en balance de l'innovation technologique et de la protection de la vie privée
 - Identification des enjeux de cybersécurité en lien avec l'IA
 - Compréhension des défis sociétaux et du besoin de politique publique claire
-

Module 6 : les risques de la surveillance assistée par l'IA

Ce module est consacré aux implications juridiques de l'utilisation de l'IA dans les systèmes de surveillance publics ou privés. De la reconnaissance faciale des citoyens à la surveillance permanente des travailleurs par la machine, les enjeux sociaux sont de taille. L'analyse de la réglementation suisse et européenne présente un décalage entre les capacités des technologies avancées et l'état du droit. Dans cette perspective, les participant-es examineront comment l'intégration de l'IA dans les dispositifs de surveillance transforme les pratiques de sécurité, tout en soulevant des questions cruciales sur l'équilibre entre sécurité et vie privée. L'impact sur les droits et libertés individuels sera également abordé dans le cadre des défis posés par le renseignement d'origine sources ouvertes. À travers une approche critique, ce module vise à donner aux participant-es les connaissances pour naviguer dans le paysage complexe de la surveillance assistée par l'IA et promouvoir des pratiques qui respectent à la fois la sécurité et la vie privée individuelle.

En bref :

- Analyse du cadre réglementaire de la surveillance assistée par l'IA (Suisse et UE)
 - Mise en balance de la sécurité assurée par l'IA et le respect de la vie privée
 - Analyse du renseignement d'origine sources ouvertes en lien avec l'IA (Open Source Intelligence – OSINT)
 - Approfondissement des risques de la surveillance assistée par l'IA sur le lieu de travail
-

Module 7 : les défis juridiques des liens entre l'IA et les réseaux sociaux

Les liens entre l'IA et les réseaux sociaux soulèvent d'importants défis à la fois techniques, éthiques et juridiques. Ce module plonge au cœur des dynamiques qui façonnent l'espace public numérique : les risques démocratiques des algorithmes favorisant des bulles d'informations, la difficulté de distinguer le contenu réel des créations d'IA, les publicités personnalisées ou encore les conséquences de l'entraînement des futurs systèmes d'IA sur la base de posts eux-mêmes créés par des IA. S'appuyant sur les réglementations suisses et européennes, ce module examine des questions particulières dont certains principes généraux peuvent être déduits : modération de contenus, résolution de litiges automatisée et stratégies de publicité ciblée ou marketing d'influence. Les participant-es examineront également les défis de la protection et de la gestion des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle en lien avec le recours croissant à l'IA. L'objectif est d'acquérir les connaissances requises pour appréhender les défis juridiques soulevés par l'IA et les réseaux sociaux.

En bref :

- Analyse du cadre réglementaire des réseaux sociaux (Suisse et UE)
 - Identification des risques démocratiques posés par le recours croissant à l'IA
 - Compréhension des difficultés soulevées par les décisions automatisées
 - Protection et gestion des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle sur les réseaux sociaux
-



Module 8 : vers une réglementation internationale de l'IA

Ce module propose une immersion dans la quête mondiale d'un cadre réglementaire adapté à l'IA, soulignant à la fois les risques et les opportunités que cette technologie présente pour la société. En parcourant les grands textes et projets internationaux de réglementation, les participant-es découvriront les efforts déployés pour encadrer l'IA, ainsi que le rôle des certifications, labels et attestations de conformité dans la promotion de pratiques responsables. Ce dernier module aborde les défis posés par la réglementation nationale de l'IA ainsi que les obstacles à la mise en œuvre des textes internationaux, fournissant ainsi une compréhension approfondie des enjeux juridiques et politiques liés à l'harmonisation de la réglementation. En mettant en lumière le rôle crucial de la coopération internationale pour protéger les droits fondamentaux à l'ère numérique, ce module vise à stimuler une réflexion critique autour de l'impact de l'IA sur la condition humaine et sur la manière dont une réglementation éclairée peut guider l'innovation technologique vers le renforcement du bien-être collectif et le développement d'une IA centrée sur l'humain.

En bref :

- Analyse des projets internationaux de réglementation et de gouvernance de l'IA
 - Identification des bonnes pratiques, certifications, labels et attestations existants pour l'IA
 - Évaluation des difficultés de mise en œuvre de textes internationaux en matière d'IA
 - Prise de conscience de l'effet du développement de l'IA sur les droits fondamentaux et la société
-

UNE ÉQUIPE D'ENSEIGNEMENT RECONNUE

- **Prof. Pablo Baquero**
HEC Paris
- **Iago Baumann**
Doctorant et assistant à l'Université de Neuchâtel
- **Nicolas Béguin**
Avocat
- **Prof. Alexandra Bensamoun**
Université Paris-Saclay
Membre de la Commission interministérielle de l'IA
- **Prof. Valéry Bezençon**
Université de Neuchâtel
- **Prof. François Bohnet**
Université de Neuchâtel, Avocat
- **Jonathan Bory**
Dr. en droit, Chargé d'enseignement
à l'Université de Neuchâtel, Avocat
- **Daniel Brugger**
Greffier au Tribunal fédéral
- **Leonel Constantino Ferreira**
Doctorant et assistant à l'Université de Neuchâtel
- **Prof. Thibault Douville**
Université de Caen Normandie
- **Prof. Jean-Philippe Dunand**
Université de Neuchâtel
- **Prof. Diane Galbois-Lehalle**
Institut catholique de Paris
- **Prof. Florence Guillaume**
Université de Neuchâtel
- **Dario Hug**
Dr. en droit, Chargé d'enseignement
à l'Université de Neuchâtel, Avocat
- **Liane Huttner**
Dr. en droit, Maître de conférences
à l'Université Paris-Saclay
- **Michel Jaccard**
Dr. en droit, Avocat
- **Prof. Daniel Kraus**
Université de Neuchâtel, Avocat
- **Prof. Denis Lalanne**
Université de Fribourg
- **Prof. Fabien Liégeois**
Université de Genève, Avocat
- **Megan Ma**
Dr. en droit, University of Stanford Law School,
Directrice adjointe du Stanford Center
for Legal Informatics (CodeX)
- **Prof. Sylvain Métille**
Université de Lausanne, Avocat
- **Prof. Emmanuel Netter**
Université de Strasbourg
- **Prof. Pascal Pichonnaz**
Université de Fribourg
Président de l'Institut européen du droit
- **Prof. Vanessa Rüegger**
Université de Genève
- **Prof. Vincent Salvadé**
Université de Neuchâtel,
Chef du service juridique de SUISA
- **Prof. Thibault Schrepel**
Vrije Universiteit Amsterdam
- **Prof. Michel Séjean**
Université Paris 13
- **Prof. Harry Surden**
University of Colorado Law School
Directeur adjoint du Stanford Center
for Legal Informatics (CodeX)
- **Suzanne Vergnolle**
Dr. en droit, Maître de conférences au
Conservatoire national des arts et métiers de Paris

Liste indicative des intervenant•es



S'INSCRIRE ET DEVENIR EXPERT·E DE L'IA

Candidature et informations

Les personnes intéressées à suivre la formation sont invitées à déposer un dossier de candidature auprès du comité scientifique du CAS en Droit et Intelligence Artificielle, à l'adresse suivante: droit-ia.cas@unine.ch.

Le dossier de candidature contient les éléments suivants: un curriculum vitae, une lettre de motivation, une copie des diplômes obtenus, une photo-passeport et une copie d'une pièce d'identité.

Le délai de candidature est fixé au 9 septembre 2024, le nombre de participant-es étant en principe limité à 25.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur le site: lextechinstitute.ch/cas-droit-ia



Infos & inscriptions

Finance d'inscription

La finance d'inscription s'élève à Frs 8'900.-
Les dossiers de candidature déposés jusqu'au 17 juin 2024 bénéficient d'un tarif early bird de Frs 7'900.-.

La totalité de la finance d'inscription est due dès que la personne est admise à la formation.

Organisation

Le CAS en Droit et Intelligence Artificielle est organisé par la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel. Il est dirigé par la Prof. Florence Guillaume et Me Jonathan Bory, lesquels composent également le comité scientifique.



Contact

Université de Neuchâtel
CAS en Droit et Intelligence Artificielle

Prof. Florence Guillaume
Av. du Premier-Mars 26
CH-2000 Neuchâtel
droit-ia.cas@unine.ch

lextechinstitute.ch/cas-droit-ia